

**BARREAU
DE PARIS**

Solidarité

Fonds de dotation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCÈS AU DROIT : LE BARREAU DE PARIS RENFORCE SON ACTION AVEC PRISME, UN NOUVEAU PROGRAMME DÉDIÉ AUX PERSONNES LGBTQIA+

Paris, le 13 octobre 2026 - À l'occasion de l'opération « L'Avocat dans la Cité », le barreau de Paris franchit une nouvelle étape dans sa politique d'accès au droit avec le lancement de PRISME, un programme porté par Barreau de Paris Solidarité pour accompagner les personnes LGBTQIA+ confrontées à des discriminations, des violences ou des difficultés juridiques.

Depuis des décennies, le barreau de Paris fait de l'accès au droit l'une de ses missions majeures : permanences gratuites, Bus de la Solidarité, interventions dans les associations, actions auprès des jeunes dans les établissements scolaires, accompagnement des publics vulnérables. Aujourd'hui, 1 087 avocats sont engagés bénévolement au sein de Barreau de Paris Solidarité. En 2025, ils ont assuré 10 000 consultations gratuites, 1 870 permanences bénévoles et plus de 5 500 heures de pro bono.

Avec PRISME, le barreau poursuit cette même logique : aller vers celles et ceux qui, pour des raisons sociales, personnelles ou liées aux discriminations qu'ils subissent, peuvent rester éloignés du droit.

Ce nouveau programme repose sur un réseau d'avocats bénévoles et volontaires, sensibilisés aux problématiques rencontrées par les personnes LGBTQIA+. Les associations accompagnant ces publics peuvent saisir Barreau de Paris Solidarité qui identifie alors l'avocat dont les compétences correspondent à la situation rencontrée. Une première consultation gratuite, anonyme et confidentielle est ensuite organisée.

Louis Degos, bâtonnier de Paris : « *« L'accès au droit doit être universel mais les réponses ne peuvent pas toujours être uniformes. Certains publics ont besoin de dispositifs identifiés, de professionnels sensibilisés et d'un cadre de confiance spécifique. Avec PRISME, nous voulons précisément créer ce cadre et permettre à chacun d'accéder effectivement à ses droits ».*

PRISME complète les dispositifs déjà existants sans s'y substituer : aide juridictionnelle, permanences d'accès au droit, dispositifs spécialisés. Lorsque la situation le nécessite, l'accompagnement peut également se poursuivre au-delà de la première consultation dans le cadre d'un droit de suite.

Le programme prévoit également des actions de sensibilisation et de formation des avocats volontaires, afin de garantir un accueil adapté, dans le respect du secret professionnel, de la confidentialité et de l'indépendance de l'avocat.

PRISME sera officiellement lancé le 13 octobre, à l'occasion du colloque consacré à l'intersectionnalité des discriminations LGBTQIphobes qui se tiendra à la Maison du Barreau (2, rue de Harlay – 75001 Paris).